

**Comité Technique Central du 17 avril 2014**

**SCHEMA D'ORGANISATION : UN « POUR » COMBATIF ET VIGILANT !**

**Après avoir signé le protocole issu des négociations sur l'organisation de l'ONF, le SNU vote pour au CTC. Seule organisation syndicale à le faire, le SNUPFEN juge que ce projet va globalement dans le bon sens. .**

Partant du constat que les questions d'organisation étaient pointées du doigt comme facteur de malaise dans l'Audit Socio Organisationnel et les différentes expertises des CHS, il convenait de faire des propositions de modification de l'organisation qui avait été imposée par le PPO. C'est ce qu'a fait le SNU en proposant un projet complet sur lequel se sont appuyés les négociateurs.

Nos propositions ne se retrouvent pas toutes dans le texte final, on peut le regretter mais c'est le jeu de la négociation, toutefois le SNU constate qu'il a fait bouger les lignes. Nous vous invitons à consulter ce que contient vraiment le protocole issu des négociations <http://www.snupfen.org/artide1381.html> et à le comparer au projet du SNU <http://www.snupfen.org/artide1336.html>. Chacun pourra ainsi analyser par lui-même ce qui a permis le positionnement de notre organisation.

**Qu'y a-t-il dans le protocole d'accord proposé par la direction ?**

Le SNU a conditionné sa participation à l'acceptation par la direction d'un préalable non négociable : pas de mobilité géographique forcée.

La direction a, d'emblée et sans ambiguïté, accepté ce préalable.

Le protocole d'accord porte un nouveau schéma d'organisation pour l'ONF.

La direction, rattrapée par la réalité a dû rejoindre le SNU sur la plupart de ses analyses : maillage territorial, triage, poids de l'agence, travaux, soutien administratif de proximité, matriciel ... Le SNU est le seul syndicat à avoir proposé un schéma d'organisation complet. Forts de notre représentativité et de nos arguments, nous avons amené la direction à accepter, du moins en partie, certaines de nos propositions. Lesquelles ?

*Déclaration du*

*SNUPFEN Solidaires sur le Schéma  
d'organisation au CTC du 17 avril 2014*

*Monsieur le Directeur,*

*Après consultation de ses adhérents, le SNUPFEN Solidaires a fait le choix de signer le protocole issu des négociations, Seule organisation syndicale à le faire, nous sommes bien conscients des difficultés inhérentes et de notre responsabilité. Comme nous avons pu vous l'écrire, ce choix ne s'est pas fait sans débat ni sans une très grande méfiance vis-à-vis de la DG. L'exemple du protocole de 2011 a été cité dans chaque réunion. Il convient donc que cette fois-ci, l'engagement de notre signature soit suivi d'effets dans les territoires. Le SNUPFEN ne pourra accepter l'attitude néfaste de petits potentats locaux qui ont en 2011 bafoué votre signature et celles des organisations signataires C'est donc avec une extrême vigilance et sa pugnacité habituelle que le SNUPFEN suivra la mise en place de ce schéma d'organisation.*

- l'abandon du matriciel et son pendant : le renforcement de l'agence territoriale  
la DT, élément central du matriciel (entre DG et agences), revient à un rôle essentiellement d'appui aux agences et de coordination. La suppression en DT des directions forêt, bois et développement redonne des prérogatives aux agences et doit permettre de ramener les prises de décisions plus près de la forêt et de ses acteurs. Concrètement les personnels devraient moins subir qu'auparavant les commandes simultanées voire contradictoires de plusieurs « chefs ».
- le triage : en 2009 la DG voulait le supprimer dans les UT domaniales et, en communal voulait réduire l'agent à un rôle d'interlocuteur privilégié des communes. Dans le nouveau schéma d'organisation, le triage est reconnu comme unité géographique de base, géré par un technicien forestier chef de triage. Pas le triage service de base de l'ONF mais on s'en rapproche.
- les travaux : l'agence travaux est maintenue. Nos efforts se sont heurtés au front des syndicats ouvriers, unis sur ce sujet. Toutefois la direction reconnaît qu'à terme, l'organisation actuelle des travaux remet en cause l'existence même de cette activité. Le nouveau schéma d'organisation entérine toutefois la plupart de nos propositions :
  - priorité est donnée aux travaux sylvicoles par rapport au conventionnel hors forêt
  - les périmètres des UP travaux et des CT correspondent respectivement (et dans la mesure du possible) à ceux des agences territoriales et des UT
  - l'agence territoriale a sa propre stratégie travaux, le DA arbitre les priorités et l'utilisation des charges externes, le RUP rend compte régulièrement au DA de l'avancement
  - l'UT priorise la réalisation de ses commandes travaux et la planification est arrêtée en réunion d'UT avec le CT. Le chef de triage intervient en matière de prescriptions techniques : en début et en cours de chantier, à la réception.
  - l'agence territoriale assume la responsabilité du niveau d'emploi des ouvriers...comme un employeur
- l'assistance administrative aux UT : le principe est acté par le schéma. C'était une demande récurrente des patrimoniaux. Même si cette assistance reste à préciser, l'avancée est là pour les patrimoniaux mais aussi pour des personnels administratifs qui aspireraient à plus de variété dans leur travail.

Le Schéma d'organisation s'il est important n'est pas le seul sujet à traiter.  
c'est le sens de notre courrier au Directeur général

Châtenois, le 9 avril 2014

Monsieur le Directeur Général,

Je tiens à vous informer qu'après consultation de ses adhérents le SNUPFEN Solidaires signera le protocole d'accord sur le schéma d'organisation.

Toutefois, je dois vous informer que le débat interne a permis l'expression d'une extrême méfiance vis-à-vis de la direction. Vis-à-vis de vous et de votre capacité à mettre en œuvre de réels changements, vis-à-vis de vos directeurs territoriaux ou d'agence qui pour un grand nombre ont démontré leur capacité à bloquer des évolutions qui sont de l'intérêt des personnels et de l'établissement.

Il est clair que le protocole de 2011, globalement peu appliqué a souvent été cité en exemple. Si votre volonté est d'instaurer à l'ONF de nouveaux rapports sociaux, il convient de ne pas réitérer les erreurs de 2011. A défaut d'une application complète, notre organisation ne manquera pas de dénoncer cet accord.

Si le SNUPFEN Solidaires apporte sa signature à ce protocole, c'est que les différentes enquêtes ont démontré l'impact qu'a eu l'organisation imposée après le PPO. Les résultats doivent se concrétiser rapidement.

Par ailleurs, vous savez comme moi que ce protocole ne résoudra pas tout et que parallèlement à sa mise en place des dossiers doivent évoluer favorablement. Le SNUPFEN Solidaires estime que ces dossiers s'ils sont gérés convenablement peuvent redonner des perspectives pour les personnels de l'établissement et permettre ainsi de sortir de la spirale dépressive dans laquelle nous nous débattons depuis de nombreuses années.

1. La question de l'emploi est primordiale. Nous savons que vous travaillez déjà avec les tutelles à l'élaboration du prochain contrat de plan dans le cadre des analyses triennales. Il est impératif que le prochain contrat prévoie à minima le maintien de l'emploi. Dans le cadre du nouveau schéma d'organisation consécutif à la délibération du CA du mois de juin 2013, les tutelles doivent revenir sur les suppressions d'emploi programmées. Sans cela, nous savons que les efforts demandés seront faits au détriment des personnels et de la qualité du service. L'ONF ne peut pas se permettre de voir la qualité de son travail à nouveau réduite par manque de moyens.
2. L'emploi des personnels fonctionnaires doit aussi être garanti. Le protocole de 2011 doit être mis en œuvre dans sa philosophie. Les ouvertures de concours et une gestion prévisionnelle des emplois doivent limiter le recours à des contrats de droit public ou privé, aux seules fonctions pour lesquelles il n'y a pas de corps de fonctionnaire.
3. En matière statutaire, vous connaissez notre revendication primordiale qui est l'intégration des adjoints administratifs dans le corps des Secrétaires Administratifs. Il convient maintenant d'avancer sur ce dossier au plus vite.
4. Le SNUPFEN Solidaires vous a très souvent demandé d'avoir une gestion d'avenir pour le corps des techniciens forestiers. Ceci passe par l'abrogation des frontières que vos services tentent de maintenir artificiellement soit par le classement des postes soit par les conditions d'accès aux différents métiers de forestiers.

Vous pouvez compter sur la pugnacité du SNUPFEN Solidaires pour être présent sur ces dossiers. Avancer concrètement sur ces différents points permettra sans aucun doute de redonner des perspectives aux personnels de l'ONF pour affronter les défis que notre établissement sera amené à relever dans les années à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

## LA QUESTION DE L'EMPLOI RESTE ENTIERE

### **Pourquoi accepter de négocier alors que les suppressions de postes continuent ?**

Le SNU s'est bien sûr posé la question. Le fait est que malgré tout ce qui a pu être fait pour défendre l'emploi, l'Etat supprime des postes à l'ONF en continu depuis 1986. Fallait-il pour cette raison, refuser de discuter sur l'organisation ? Le débat a eu lieu et le SNU a décidé que NON : toute amélioration possible pour les personnels et l'ONF doit être recherchée. Le SNU a donc accepté de négocier avec la direction sur l'organisation.

Cela revient-il à cautionner les suppressions de postes ? Pour le SNU la réponse est NON. Hier, aujourd'hui, demain, le SNU et ses adhérents défendent l'emploi par tous les moyens possibles

La prise de conscience sur ce sujet de l'emploi semble aujourd'hui faire l'unanimité. C'est pourquoi le SNUPFEN invite l'ensemble des organisations syndicales à se rencontrer et espère que cette rencontre débouche sur quelque chose d'important, d'inattendu et d'efficace dans les semaines à venir.



Châtenois, le 16 avril 2014

Aux secrétaires généraux des organisations syndicales CFTC Agri, CGT Forêt, EFA CGC, FGA CFDT, FNAF CGT, FO Forêt, SNAF UNSA Forêt, SNPA FO, SNTF FO.

Bonjour,

La question de l'emploi est celle qui réunit semble-t-il tous les syndicats de l'ONF. Pour le SNUPFEN, c'est une priorité et ce d'autant plus que nous constatons tous aujourd'hui que nous ne sommes plus en capacité d'effectuer l'ensemble de nos missions dans des conditions sereines.

Depuis 1986, l'ONF a perdu plus du tiers de ses effectifs, malgré les combats menés et les interventions auprès des politiques. Une lecture rapide pourrait laisser penser que ce combat est perdu d'avance. Pourtant, nous sommes persuadés au SNU que les conditions ont également évolué.

- Le niveau de l'emploi est si faible que c'est la visibilité de notre établissement qui est en cause et donc sa crédibilité.
- La Direction de l'ONF parle maintenant de priorisation des missions, ce qui nous entraîne dans une spirale descendante dangereuse et déjà localement à l'abandon ponctuel ou pas de certaines missions. Une vision ambitieuse de la gestion forestière doit revenir à une adéquation des moyens aux missions à exercer.
- Les moyens à mettre en œuvre sur la question de la lutte pour l'emploi n'ont jamais fait l'objet d'un consensus chez les organisations syndicales. Aujourd'hui, il nous semble possible de réunir l'ensemble des organisations syndicales sur ce thème. Une unité complète devrait permettre une mobilisation importante des personnels, de quoi établir un rapport de force conséquent.
- Le moment est particulièrement bien adapté, puisque se négocient en ce moment les budgets triennaux qui peuvent avoir un impact fort sur l'emploi, aussi fort que ces discussions sont discrètes.
- Le prochain contrat d'objectif doit et peut permettre à l'ONF de renouer avec les créations d'emplois. Ceci ne relève pas de l'utopie mais de notre capacité à faire passer notre message et à la forme de notre mouvement.

Le SNUPFEN Solidaires estime que les conditions d'un mouvement d'ampleur peuvent être réunies, si chacun d'entre nous fait fi des petites querelles et partage cet intérêt commun. Je vous propose de nous réunir assez rapidement pour débattre de ce thème et voir ensemble la forme que pourrait prendre ce mouvement.

Au plaisir de vous lire,

Philippe BERGER



## RAPPEL NECESSAIRE

C'est dans le contrat d'objectif et de performance (COP) que les suppressions d'emplois ont été actées par les tutelles pour l'ONF. Toutes les organisations syndicales ont voté contre ce COP. Le schéma d'organisation (SDO) ne change malheureusement pas la donne. De là à faire croire que le SDO est responsable aujourd'hui des suppressions, est malhonnête.